

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

(articles L.123-9 à L.123-18, L.515-37, R.123-3 à R.123-27, R.515-92 du Code de l'environnement, R.423-57 du Code de l'urbanisme)

OBJET : Extension des activités de régénération située sur les communes de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE. L'enquête publique porte sur :

- une demande d'autorisation environnementale
- une demande de permis de construire

PETITIONNAIRE : société BRABANT CHIMIE

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : rue de la gare - MIGNERES

DUREE DE L'ENQUETE : 31 jours, du jeudi 20 octobre 2022 au samedi 19 novembre 2022 inclus
Les dossiers (ICPE et PC) comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, de la réponse apportée par le pétitionnaire seront consultables :

- en mairie de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/politiques-publiques/securite-et-risques/risques/installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-i.c.p.e.-et-autorisation-unique/dossiers-d-icpe-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/autorisations-icpe-et-autorisations-uniquees/brabant-chimie-migneres-et-gondreville-la-franche>

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique pour consulter le dossier en ligne à la maison France Services située à Montargis : un rendez-vous est à solliciter par courriel « sophie.luret@pimms.org ».

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de la société BRABANT CHIMIE – rue de la gare – 45490 MIGNERES.

Madame Martine RAGEY, désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans tiendra les permanences suivantes pour recueillir les observations du public :

- **jeudi 20 octobre 2022 de 14h30 à 17h00 en mairie de GONDREVILLE-LA-FRANCHE ;**
- **vendredi 4 novembre 2022 de 17h00 à 19h00 en mairie de MIGNERES ;**
- **samedi 19 novembre 2022 de 09h00 à 12h00 en mairie de MIGNERES.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre déposé à cet effet en mairie de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE ;
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans ces mairies ;
- par voie électronique à l'adresse suivante « ddpp-sei-brabantmigneres@loiret.gouv.fr ». Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE, à la direction départementale de la protection des populations (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret.

A l'issue de la procédure réglementaire, la préfète du Loiret accordera l'autorisation sollicitée au titre des ICPE ou refusera l'autorisation environnementale. Le maire de GONDREVILLE-LA-FRANCHE accordera ou non le permis de construire.